

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°22S0018 Prospection publicitaire et impression du journal La Tribune 2023-2026 - Avenant n°1

N° : VA_DEC2025_919
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

les articles L2194-1 et R2194-5 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société SARL C'UTILE domiciliée à MARCQ EN BAROEUL (59700), l'avenant n°1 du lot 1 prospection publicitaire pour le journal municipal du marché Prospection publicitaire et impression du journal La Tribune 2023-2026 afin de réduire le montant de la redevance mensuelle et annuelle due par l'attributaire.

- Ancien montant : 38 000,00 € HT minimum annuel (soit 3 800,00 € HT par mois)
- Nouveau montant : 20 000,00 € HT minimum annuel (soit 2 000,00 € HT par mois)

Montant initial du marché : 38 000 € HT minimum annuel

Montant de l'avenant : -18 000 € HT minimum annuel

Nouveau montant du marché : 20 000 € HT minimum annuel

Imputation budgétaire : 6237 023 6330

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.3.3 Publicité extérieure

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 10 décembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-216115-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 10 décembre 2025

N° : VA_DEC2025_919
(PROJET : VA_PROJDEC_13992)

1/2

